



**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

**PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est – mer du Nord*

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée plénière du 24 avril 2019

La quatorzième assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord (CMF MEMNor) s'est tenue le 24 avril 2019 à Rouen à la préfecture de région Normandie, sous la coprésidence du préfet de la région Normandie, Monsieur Pierre-André DURAND, et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le vice-amiral d'escadre Philippe DUTRIEUX.

Le quorum est atteint avec un total de 45 membres ayant voix délibérative. La liste des participants figure en annexe.

Propos introductifs :

La séance est ouverte à 10h00.

Le préfet de Normandie, qui a pris officiellement ses fonctions la veille, le 23 avril 2019, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue puis en se présentant à l'assemblée. Il lui exprime son attachement aux enjeux maritimes et littoraux de la façade Manche Est-mer du Nord.

Il rappelle que l'objet principal de la réunion est l'expression de l'avis du conseil sur la stratégie de la façade maritime Manche Est – mer du Nord qui constitue le premier volet du document stratégique de façade (DSF).

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord rappelle les efforts très importants qui ont été déployés pour que ce document soit recevable par tous dans une démarche de co-construction exemplaire menée entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la mer et du littoral.

Il souligne les enjeux d'actualité majeurs que sont le Brexit, d'une part, et le lancement d'un 4^e appel d'offres éolien au large de la Normandie, d'autre part.

Concernant le Brexit, le préfet de Normandie informe l'assemblée du report de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne au plus tard au 31 octobre 2019 par décision du Conseil européen du 10 avril 2019. Il ajoute que ce nouveau délai offre une marge de manœuvre supplémentaire pour continuer d'en anticiper les conséquences et de parfaire les organisations dans cette perspective, en particulier pour la pêche maritime et pour les ports.

Le préfet de Normandie rappelle les engagements des services de l'État pour :

- préserver la ressource halieutique et stabiliser l'effort de pêche ;
- préserver les ressources halieutiques en évitant une concurrence entre flottilles qui serait préjudiciable à la durabilité de la pêche sur cette façade ;
- éviter la congestion des ports français de la Manche et de la mer du Nord en maintenant, voire en

accroissant, leur compétitivité ;

- préserver la fluidité des trafics portuaires,
- et maintenir le même niveau de vigilance en matière de contrôles sanitaires et douaniers.

Le préfet de Normandie ajoute que les objectifs et les modalités de mise en œuvre du 4^e appel d'offres éolien au large de la Normandie font l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour.

Monsieur VOGT, président de la commission permanente du conseil, confirme les propos du préfet de Normandie et du préfet maritime. Il insiste sur l'importance du travail réalisé par la commission permanente et remercie l'ensemble des intervenants pour leur implication qui a fortement contribué à la réussite de cet exercice de longue durée. Il souhaite que la dynamique positive initiée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de la façade maritime MEMNor se poursuive au cours des travaux à venir. Il témoigne de la qualité et de l'envergure du travail réalisé par la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord en termes de suivi et de correctifs apportés au document.

I. Approbation du compte-rendu de l'assemblée plénière du 22 juin 2018

Aucune observation n'étant émise par les membres sur le projet de compte-rendu de l'assemblée plénière du CMF du 22 juin 2018, le préfet de Normandie prend acte de son approbation à l'unanimité.

Monsieur BECQUET (CRPMEM Normandie) évoque l'inquiétude des pêcheurs professionnels qui craignent une multiplication des usages dans un espace maritime contraint, obérant ainsi le libre accès aux ressources halieutiques.

Monsieur MONTASSINE (CFTC) porte à l'assemblée une déclaration dans laquelle il fait part de ses inquiétudes concernant la qualité du milieu marin et l'avenir des activités de pêche maritime, accusées à tort d'être seules responsables de la diminution des ressources halieutiques. Il souligne ses propres années d'investissement pour préserver l'environnement marin et sa capacité de production biologique.

Il souhaiterait une plus forte représentativité des activités de pêche maritime au sein des commissions spécialisées du conseil. Il remet par ailleurs en cause l'opposabilité du DSF, en souhaitant que celle-ci ne s'applique qu'au prochain cycle afin d'éviter les contentieux vis-à-vis de l'activité de pêche maritime

Il annonce enfin qu'il ne reconduira pas, pour toutes ces raisons, sa candidature pour la prochaine mandature du conseil.

Le préfet de Normandie répond que l'objet du DSF MEMNor vise précisément à répondre à ces problématiques évoquées. En effet les travaux de construction du DSF permettent de réunir les acteurs de la mer et du littoral autour d'un objectif commun visant à garantir la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

II. Avis du CMF sur le projet de la stratégie de la façade maritime Manche Est – mer du Nord

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer MEMNor) revient sur les grandes étapes de l'élaboration du DSF. La stratégie de la façade MEMNor est l'aboutissement d'un intense travail de co-construction conduit depuis 2015 par la DIRMer avec les services de l'État et les acteurs de la façade maritime MEMNor. Les différentes instances du CMF MEMNor, fortement impliquées dans les travaux de construction de la stratégie, se sont réunies à trente-deux reprises au cours des quatre dernières années.

Il rappelle enfin que la façade maritime Manche Est – mer du Nord est la seule qui propose des objectifs stratégiques définis selon une approche intégrée socio-économique et environnementale. Cette volonté s'accorde avec l'articulation nouvelle du plan d'action pour le milieu marin avec la planification de l'espace maritime au sein d'un document unique, le DSF.

Monsieur DUMENIL (DIRMer MEMNor) expose ensuite l'arbitrage rendu le 7 mars 2019 par le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, sur les deux difficultés afférentes à deux objectifs environnementaux fixés par le ministère et qui remettaient en question la capacité du CMF à approuver la stratégie.

Ces difficultés, identifiées par la commission permanente, tenaient à la représentation cartographique des enjeux liés aux dunes hydrauliques et son impact potentiel sur la filière des granulats marins, d'une part, et sur les cibles de limitation de l'artificialisation des fonds marins, d'autre part.

Concernant les dunes hydrauliques, les deux modifications proposées par la façade maritime ont été acceptées par le ministre d'Etat. La première consiste à retenir une carte distincte pour chacun des objectifs liés aux dunes hydrauliques, évitant ainsi toute confusion. La deuxième est le retrait de l'indicateur relatif aux dunes du haut du talus, sans objet sur la façade maritime Manche Est – mer du Nord.

Pour ce qui est de l'artificialisation des fonds marins, un certain nombre de propositions de la façade maritime ont été validées par le ministre d'État : la suppression des cartes retenant une vision trop extensive des notions de pertes et de perturbations physiques, le retrait des seuils indicatifs proposés par les scientifiques et non validés par la commission européenne, le retrait de l'annexe 2 fixant des cibles par types d'habitats sur la base de ces seuils et le renvoi au plan d'actions pour la définition des cibles.

Monsieur MAHEUT (CFDT) s'interroge sur les raisons qui ont justifié ces arbitrages ministériels relatifs aux dunes hydrauliques et à leur extractabilité.

Les préfets coordonnateurs précisent avoir porté cette question au ministre d'État à la demande de la commission permanente suite aux nombreux échanges effectués en commissions sur le sujet.

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord confirme l'utilité des modifications apportées au regard, d'une part, de la qualité de la concertation menée et, d'autre part, du caractère prospectif du DSF qui adopte une vision stratégique en mettant en perspective la totalité des activités, présentes et à venir, dans la façade MEMNor.

Monsieur VOGT (président de la CP CMF) donne la lecture du projet d'avis favorable du conseil préparé par la commission permanente du CMF en vertu du mandat que cette assemblée lui a confié le 12 décembre 2017 (Annexe 1).

Le préfet de Normandie précise que la commission permanente élargie aux commissions spécialisées s'est réunie à trois reprises en ce début d'année 2019 afin d'élaborer ce projet d'avis qui reflète l'expression de chacun des acteurs de la façade maritime. Il ajoute qu'il a été adopté, sans opposition, le 8 mars 2019 par la commission permanente. Avant de soumettre l'avis au vote de l'assemblée il ouvre la discussion.

Monsieur MARIETTE (FNE) expose l'avis de FNE. Il souligne un état des lieux du DSF bien réalisé. Il félicite le fait que l'État ait su mobiliser l'ensemble des services concernés autour d'un même document.

FNE s'inquiète, toutefois, des conséquences qui résultent de la reformulation de certains indicateurs et cibles associés aux objectifs environnementaux. Il regrette le degré d'ambition et de précision de certains objectifs environnementaux jugés insuffisants à ce stade de la planification. Il souhaiterait également une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux au sein de la carte des vocations.

FNE propose de définir des valeurs de référence des indicateurs ainsi que les cibles manquantes dans le DSF, d'harmoniser les objectifs du DSF et des SDAGE et enfin d'assurer une cohérence entre les zonages Natura 2000 et la carte des vocations du DSF.

Le préfet maritime précise que les objectifs environnementaux pour lesquels il reste des précisions à apporter seront étudiés dans le cadre du plan d'action du DSF. Les valeurs de référence des indicateurs et les cibles manquantes seront définies à partir des résultats d'études scientifiques en cours.

Monsieur MONTASSINE (CFTC) remercie la commission permanente d'avoir évoqué dans son projet d'avis la nécessité d'associer les professionnels de la pêche au processus d'élaboration du DSF. Il s'interroge sur le moyen d'associer des pêcheurs qui travaillent sur l'ensemble des espaces de la façade maritime MEMNor.

Monsieur MAHEUT (CFDT) regrette que les enjeux du changement climatique et du Brexit sur les activités de pêche maritime ne transparaissent pas clairement dans le DSF et notamment dans la carte des vocations.

Le préfet maritime, le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord et Monsieur VOGT (CP CMF) confirment qu'au regard du manque de connaissances actuel sur l'impact du changement climatique sur les activités de pêche maritime, il semble difficile d'aborder ce sujet de manière conclusive dans le DSF. Ils précisent cependant que le DSF est un document évolutif qui a donc vocation à s'enrichir avec l'acquisition de connaissances nouvelles.

Monsieur COUPU (DIRMer MEMNor) ajoute que l'activité de pêche maritime est présente sur l'ensemble de la façade maritime en raison de la nature mobile des ressources halieutiques ainsi que du caractère évolutif des pratiques et des zones de pêche.

Monsieur VOGT (président de la CP CMF) souligne que le comité de bassin Seine-Normandie a rendu un avis favorable sur le projet de stratégie. Il demande d'y ajouter un paragraphe actant la réalité du changement climatique et exposant ses conséquences probables pour la façade. Il ajoute que cette volonté sera très probablement suivie par les préfets coordonnateurs à l'occasion de la production de la version définitive du document.

Le préfet maritime ouvre le vote sur le projet d'avis du CMF.

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord adopte un avis favorable sans réserve sur la stratégie de cette façade maritime (29 votes favorables, 7 votes défavorables et 1 abstention).

Les préfets coordonnateurs saluent à nouveau la qualité du travail accompli et les efforts de concertation menés et récompensés aujourd'hui par ce vote favorable de l'assemblée plénière du CMF.

Le préfet de Normandie ajoute que la mobilisation des services de l'État et des acteurs de la façade doit continuer pour construire le second volet du DSF, le plan d'actions, qui permettra de le mettre pleinement en œuvre.

III. Travaux à venir pour construire le DSF et son second volet

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer MEMNor) présente les modalités et le calendrier de construction du second volet du DSF dont l'adoption par les préfets coordonnateurs de la façade MEMNor est attendue pour 2021. Ce deuxième volet s'articule autour de deux parties, le plan d'actions et le dispositif de suivi et d'évaluation.

a) Le plan d'actions identifiera les mesures opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Il vise à conforter et valoriser les actions existantes, à proposer les initiatives que requiert le traitement des sujets émergents et à définir les mesures nouvelles pour la protection des espaces et des espèces ainsi que la promotion des activités et des territoires au sein de la façade maritime MEMNor.

L'ensemble des actions conduites par les services de l'État – d'initiative nationale, communautaire ou internationale – ainsi que par les collectivités territoriales seront inventoriées d'ici fin mai 2019. Ce recensement intégrera également les initiatives locales portées par les acteurs de la mer et du littoral.

Une analyse sera conduite à l'échelle de la façade afin d'évaluer la pertinence et l'adéquation des actions

existantes au regard des ambitions de la façade MEMNor. Des mesures nouvelles viendront, le cas échéant, enrichir le plan d'actions du DSF.

b) Le dispositif de suivi et d'évaluation permettra de confirmer la bonne exécution des actions identifiées et de suivre l'évolution de l'état du milieu marin. Il est composé d'un volet « environnemental » et d'un volet « usages et activités ».

Le volet « environnemental » dresse le bilan du programme de surveillance du plan d'action pour le milieu marin (PAMM), mis en œuvre au titre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Son analyse sera conduite par les services de l'État avec l'appui d'experts. Elle portera sur le bon état écologique des eaux marines et les objectifs environnementaux du 2^e cycle DCSMM. Elle sera finalisée au mois d'août 2019. Le cas échéant, des suivis complémentaires seront identifiés pour compléter le dispositif de suivi et d'évaluation du DSF.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer MEMNor) précise que l'ensemble de ces travaux seront conduits à l'échelle de cette façade maritime selon les mêmes modalités de concertation que celles engagées pour l'élaboration de la stratégie de façade maritime. Le CMF y sera associé au cours du dernier trimestre 2019 après sa reconstitution pour sa nouvelle mandature.

Il ajoute qu'un arrêté ministériel relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration du second volet du DSF, complété d'une circulaire, devrait être publié à l'automne 2019.

IV. Le projet de nouveau champ éolien en mer au large de la Normandie

Le préfet maritime rappelle à l'assemblée que le Ministère de la Transition écologique et solidaire souhaite lancer une procédure de mise en concurrence à l'horizon 2020 permettant d'attribuer 1 GW d'éolien posé au large de la Normandie.

Il revient sur les dernières évolutions réglementaires qui ont notamment pour but d'améliorer la prise en compte des avis en amont des projets éoliens en mer, notamment sur la localisation de la zone d'implantation. Il précise que ce projet au large de la Normandie sera le premier à pouvoir en bénéficier.

Il indique qu'en application de la loi du 10 août 2018, dite loi «ESSOC », le ministère a saisi en mars 2019, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin que le public soit consulté en amont de la procédure sur le choix de la localisation des zones potentielles d'implantation de ces installations. La CNDP a décidé le 3 avril dernier d'organiser un débat public au second semestre 2019 pour faire émerger une ou plusieurs zones propices favorables au lancement d'un appel d'offres, en conformité avec les zones identifiées par la carte des vocations du DSF.

Le préfet maritime invite Monsieur Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public (CPDP) en charge d'animer le débat sur le développement de l'éolien au large de la Normandie, à préciser les objectifs et le processus de débat public.

Monsieur TIFFON (CPDP) confirme qu'à la différence des débats publics précédents, le choix de l'implantation d'un futur parc éolien ne sera pas défini au moment du débat. Ce débat public se tiendra préalablement à la décision de lancer un appel d'offres.

Il précise que la CPDP est une autorité administrative indépendante (AAI) qui a donc la responsabilité de mener un débat public indépendant de tous les pouvoirs et de toutes les parties prenantes. Les membres de la CPDP, désignés le 7 mai par la CNDP, profiteront des prochains mois pour aller à la rencontre des acteurs de la mer et du littoral afin d'évaluer les enjeux et les attentes du territoire. Ces échanges permettront également de préciser les modalités et le calendrier du débat public.

Monsieur TIFFON ajoute que la CPDP souhaite ouvrir le débat public une fois le DSF adopté et la PPE arrêtée. Il souligne que l'objectif du débat public est de définir les zones les plus favorables à l'implantation d'un parc éolien au sein des zones 3 (Côte d'Albâtre et ses ouverts) et 5 (Large baie de Seine) de la carte

des vocations du DSF pour l'appel d'offres de 2020 mais également pour les futurs appels d'offres annoncés dans le projet de PPE à partir de 2023. Il ajoute que le bilan du débat public, établi par la CPDP, sera remis début 2020 au ministre afin qu'il puisse prendre sa décision.

Le préfet maritime confirme que ce nouveau projet sera étroitement concerté avec les acteurs de la façade Manche Est – mer du Nord afin de garantir l'équilibre des usages tels qu'ils s'expriment dans la stratégie de façade maritime.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer MEMNor) rappelle que le projet de parc éolien de 1 GW au large de la Normandie s'inscrit dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Le projet de cette PPE, publié le 25 janvier 2019, a fait l'objet d'un débat public l'an passé organisé par la Commission nationale du débat public. Il est actuellement en phase de consultations formelles. Une fois les consultations terminées, le public sera à nouveau invité à réagir sur le projet, éclairé notamment de l'avis de l'Autorité environnementale.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer MEMNor) souligne que l'un des objectifs de la stratégie de façade maritime MEMNor vise à offrir un cadre de concertation permettant d'approfondir les travaux de planification des énergies marines renouvelables. Cette préoccupation a été réaffirmée lors de la commission permanente du 8 février 2019.

Il annonce qu'afin de répondre à cette attente des acteurs et de poursuivre les travaux de planification des énergies marines renouvelables engagés au sein du DSF, six ateliers techniques seront organisés par la DIRMer entre mi-mai et juin 2019 pour la commission permanente élargie à ses commissions spécialisées. Ces ateliers ouverts aux experts permettront de confirmer et/ou préciser l'état des lieux, les enjeux et les contraintes de l'ensemble des activités socio-économiques et environnementales au regard du développement de l'éolien en mer au large de la Normandie.

Monsieur BECQUET (CRPMEM Normandie) regrette l'absence de retour d'expérience sur les effets de l'éolien en mer sur les activités de pêche maritime avant le lancement d'un nouvel appel d'offres éolien en mer, notamment au sujet des effets cumulés. Il rappelle le souhait des pêcheurs professionnels d'aller visiter un parc éolien européen en exploitation (de jour comme de nuit) dont les caractéristiques techniques et le milieu marin sont similaires à ceux des projets normands.

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord indique que les préfets coordonnateurs soutiennent cette démarche et il sollicite l'appui des représentants de la filière éolienne présents pour concrétiser ce projet.

Monsieur VIERA (CRPMEM Hauts-de-France) souhaiterait clarifier l'articulation entre les objectifs du développement de l'éolien en mer définis dans le DSF et ceux fixés par la PPE.

Daphné BORET CAMGUILHEM (DGEC), représentante du ministère de la Transition écologique et solidaire, maître d'ouvrage du débat public, et le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord précisent que ces deux documents ont des vocations différentes, l'un de programmation et l'autre de planification, qu'ils se coordonnent et n'entrent aucunement en opposition.

Monsieur BARBAY (FNE) souhaite que le développement de l'éolien en mer en Normandie soit réservé à un usage de proximité dans une perspective de substitution progressive à l'énergie nucléaire.

V. Actions de surveillance et de contrôle en faveur de l'environnement marin

Le préfet maritime rappelle que le développement des activités en mer rend nécessaire le renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle de l'environnement marin afin d'en assurer une meilleure protection. Il ajoute que cette préoccupation est d'autant plus forte que la façade maritime Manche Est – mer du Nord concentre un grand nombre d'activités très diversifiées et densifiées sur un espace maritime d'un très grand intérêt océanologique.

Le préfet maritime indique que le plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin piloté par la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord sous l'autorité des préfets coordonnateurs, définit les enjeux de protection de l'environnement marin fixe les objectifs à atteindre en matière de surveillance et de contrôle des activités en mer. Il organise pour l'année à venir l'action des services de l'État et de ses établissements publics en ciblant les enjeux prioritaires de la façade maritime MEMNor.

Monsieur DESMOULINS (DIRMer MEMNor) présente quelques exemples d'opérations réalisées sur la façade MEMNor au cours de l'année 2018 par différents services de l'État et sur différentes thématiques : les manifestations nautiques, la pêche à pied, les activités de dragage-clapage, la circulation sur le cordon dunaire, les rejets de déchets en mer et les pollutions diverses. Il souligne qu'en 2018, 381 opérations de surveillance et de contrôle ont été réalisées sur la façade Manche Est – mer du Nord ettes ont donné lieu à la constatation de 51 infractions.

Il expose ensuite les nouvelles orientations données par le ministère (direction de l'eau et de la biodiversité) pour le plan 2019. Il indique que le retour d'expérience des actions menées en 2018 permet d'assigner des objectifs chiffrés plus ambitieux pour l'année 2019 ainsi qu'un meilleur ciblage des opérations.

Il ajoute qu'à l'été 2019 et pour la première fois, ce plan se déclinera dans les départements littoraux par des opérations de contrôle inter-services et par des journées de sensibilisation auprès du public et des professionnels de la mer.

VI. Renouvellement du Conseil maritime de la façade MEMNor

Le préfet de Normandie rappelle que le conseil dans son actuelle composition arrive au terme de sa mandature le 31 juillet prochain. Afin de maintenir le caractère fonctionnel de la gouvernance, la DIRMer MEMNor qui assure le secrétariat de ce conseil engage dès à présent le renouvellement pour la mandature 2019-2022.

Madame COQUET (DIRMer MEMNor) rappelle les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 et du règlement intérieur du conseil qui encadrent la composition et les modalités de fonctionnement du CMF MEMNor. Elle présente ensuite les différentes étapes du processus de renouvellement du conseil et de ses commissions permanente et spécialisées. Le recueil des candidatures proposées par les structures sera engagé par la DIRMer MEMNor à partir de juin 2019.

Clôture de l'assemblée plénière :

Enfin, les préfets coordonnateurs de la façade maritime MEMNor remercient les membres du CMF pour leur participation à cette ultime réunion de l'assemblée plénière du CMF ainsi que pour leur implication tout au long de la mandature qui s'achève.

Les préfets coordonnateurs saluent à nouveau la richesse du travail accompli au sein du conseil et de ses différentes instances pour l'élaboration du document stratégique de la façade MEMNor.

Ils souhaitent garder cette dynamique positive pour la poursuite des travaux à venir et rappellent que c'est en conservant une vision stratégique qui intègre ensemble les enjeux environnementaux et les enjeux socio-économiques que l'on parviendra à maintenir équilibré la mise en valeur de la façade maritime Manche Est – mer du Nord.

La séance est levée à 12h30.

À Cherbourg, le 16/10/19

Le préfet maritime de la Manche,
et de la mer du Nord



Philippe DUTRIEUX

À Rouen, le 16/10/19

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,



Pierre-André DURAND

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

**PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du conseil maritime de façade

**ANNEXE I – Avis du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord
sur la stratégie de cette façade**

**Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord
Réunion du 24 avril 2019**

En vertu de l'article R219-1-10 du code de l'environnement, « les préfets coordonnateurs arrêtent le projet de chacune des parties du document stratégique de façade et le transmettent pour avis (...) au conseil maritime de façade. »

Le 12 décembre 2017, l'assemblée plénière a donné mandat à sa commission permanente pour préparer une proposition d'avis sur « les sujets de planification de l'espace maritime Manche Est – mer du Nord ». Ce projet d'avis du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord (CMF MEMNor) a été adopté sans opposition le 8 mars 2019 par sa commission permanente. Le CMF MEMNor l'a adopté sans réserve ni modification lors de son assemblée plénière du 24 avril 2019.

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord (CMF MEMNor) note la qualité du travail inédit de co-construction réalisé depuis 2016 dans la continuité de la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Les acteurs de la mer et des territoires littoraux sont parvenus à un consensus dans la manière d'envisager la planification des espaces maritimes sur la façade Manche Est – mer du Nord et le développement durable des activités dans le respect du bon état écologique des eaux marines.

Etat des lieux

L'état des lieux, dont la synthèse a été coconstruite avec les membres du conseil maritime de façade, est dans l'ensemble satisfaisant. La description de certaines activités demeure parfois insuffisamment détaillée. Ainsi, l'importance relative de certaines zones de pêche par rapport à certains métiers ou ports d'attache ou de débarque aurait mérité d'être décrite avec une plus grande précision.

Enjeux

Le CMF MEMNor accueille favorablement la méthode mise en œuvre pour identifier les enjeux socio-économiques. Celle-ci a permis la bonne association de l'ensemble des acteurs des filières maritimes ainsi que la représentation des territoires.

Il regrette néanmoins que le travail de pondération des enjeux, en particulier environnementaux, ait pu conduire à ne pas retenir certains enjeux de faible intensité à l'échelle de la façade maritime, auxquels certains acteurs étaient attachés. Cette critique vise plus spécifiquement la qualification en enjeu faible de l'habitat *dunes hydrauliques* dans le secteur n°3 de la carte des vocations dénommé

« Côte d'Albâtre et ses ouverts ».

Objectifs stratégiques généraux, objectifs socio-économiques et objectifs environnementaux

Le CMF MEMNor constate que les 15 objectifs stratégiques généraux déclinés en 118 objectifs socio-économiques et environnementaux traduisent pour la très grande majorité d'entre eux le consensus des acteurs maritime de la façade. Il exprime pour autant deux points de vigilance pour l'étape ultérieure de l'élaboration du DSF (dispositif de suivi et plan d'action) :

- d'une part, le besoin de rendre opérationnels ces objectifs afin de concrétiser les grandes orientations définies pour la façade ;
- d'autre part, le besoin de préciser les indicateurs et les cibles associés pour certains d'entre eux, afin de garantir la bonne réalisation des actions qui en découleront.

Carte des vocations

Le CMF MEMNor approuve le choix de définir les secteurs de la carte des vocations en s'appuyant sur leur pertinence écologique. Il estime, néanmoins, que la méthode d'identification de ces secteurs, mise en œuvre dans le cadre d'une expertise nationale, a limité le rôle dévolu aux acteurs du CMF.

Les travaux de concertation conduits localement ont toutefois permis de faire évoluer les limites respectives entre les secteurs 1-2 et 3-4 afin de regrouper dans un même espace l'ensemble des ports de l'axe Nord d'une part, et de l'axe Seine d'autre part, conformément aux attentes des acteurs.

Le CMF MEMNor estime que le paragraphe « IV. Prescriptions et recommandations » commun à chacune des fiches détaillées des secteurs de la carte des vocations mériterait d'être reformulé en intégrant les propositions suivantes :

- demander à tout porteur de projet soumis à procédure d'autorisation et/ou à évaluation environnementale de démontrer la compatibilité de son projet avec le DSF et non directement avec les activités en tant que telles ;
- mettre à la disposition du public, des instances de gouvernance, des acteurs de la recherche et des porteurs de projet les connaissances issues de la recherche publique au même titre que les connaissances complémentaires, acquises et capitalisées par les acteurs.

Suite de la procédure d'élaboration du DSF

Le CMF MEMNor souhaite que la dynamique de co-construction actuellement engagée soit poursuivie dans le cadre de l'élaboration du second volet (dispositif de suivi et plan d'action) du DSF puis du deuxième cycle de planification des espaces maritimes afin de permettre une association systématique des acteurs de la mer et du littoral.

Le CMF MEMNor rappelle que l'adoption de la présente stratégie de façade maritime ne préjuge pas des adaptations que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pourra entraîner à court terme, sur les politiques communautaires en général, et sur la planification maritime en particulier. Il rappelle également les menaces que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne fait peser sur la pêche maritime et attire l'attention sur la nécessité de mesures adaptées à ce contexte nouveau.

Conclusion

Sous le bénéfice de ces observations, le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord rend un avis favorable sur la stratégie de la façade maritime Manche Est-mer du Nord.

ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTS

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord Réunion du 24 avril 2019

Coprésidents

Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Le vice-amiral d'escadre Philippe DUTRIEUX, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Membres présents et représentés

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Représentant le préfet de la région Hauts-de-France, Monsieur Olivier NOURRAIN
Représentant le préfet de la région Île-de-France, Monsieur Bernard MEYZIE
Représentant le préfet du Pas-de-Calais, Monsieur Jean-Philippe VENNIN
Représentant la préfète de la Somme, Madame Sophie PAGÈS
Représentant le préfet du Calvados, Monsieur Guillaume BARRON
Représentant le préfet de la Manche, Monsieur Jean-Marc SABATHE
Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, Monsieur Jean-Marie COUPU
Représentant l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, Monsieur Dominique GODEFROY
Représentant le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité, Monsieur Christophe AULERT
Représentant la directrice du Conservatoire du Littoral, Monsieur Guillaume BARRON (pouvoir de Monsieur Jean-Philippe LACOSTE)
Représentant la directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Monsieur Manuel SARRAZA
Représentant le directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Monsieur Manuel SARRAZA (pouvoir de Monsieur Jean PRYGIEL)
Le commandant de la zone maritime Manche – mer du Nord, Monsieur Philippe DUTRIEUX
Représentant le directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque, Monsieur Pascal GRÉGOIRE
Représentant le directeur du Grand Port Maritime de Rouen, Madame Sandrine SAMSON
Représentant le directeur du Grand Port Maritime du Havre, Monsieur Pascal GALICHON

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Représentant le président du Conseil Régional de Normandie, Monsieur Pierre VOGT
Représentant le président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, Monsieur Jean LEPETIT (pouvoir de Madame LEFEBVRE)
Représentant le président du Conseil Départemental de la Manche, Monsieur Jean LEPETIT

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Hauts-de-France (ex Nord-Pas-de-Calais Picardie), Monsieur Antony VIERA
Représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie (ex Haute-Normandie), Monsieur Olivier BECQUET
Représentant le Comité des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie (ex Basse-Normandie), Monsieur Dimitri ROGOFF
Représentant le Comité régional de la conchyliculture Normandie – mer du Nord, Monsieur Manuel SAVARY
Représentant l'Association Nationale des Organisations de Producteurs de la Pêche Maritime et des Cultures Marines, Monsieur Antony VIERA (pouvoir de Monsieur Thierry MISSONNIER)
Représentant les Armateurs de France, Madame Catherine CORNU (pouvoir de Monsieur Gilles LANFRANCHI)
Représentant l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction, Madame Laëtitia PAPORÉ et Monsieur Amaël MACRON (suppléant assistant sans voix délibérative)
Représentant les Chambres de commerce et d'Industrie, Madame Laëtitia PAPORÉ (pouvoir de Monsieur Yves LEFEBVRE)
Représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables, Monsieur Pierre PEYSSON
Représentant la Fédération des Industries Nautiques, Monsieur Jean-Pierre AUGEREAU
Représentant la Fédération Française des Ports de Plaisance, Monsieur André WIDHEM
Représentant le Groupement des industries de construction et activités navales, Madame Marie-Christine MÉCHET
Représentant la Fédération Française des Pilotes Maritimes, Madame Catherine CORNU

Collège des représentants des salariés d'entreprise :

Représentant la Confédération Française Démocratique du Travail, Monsieur Alexis MAHEUT
Représentant la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres, Monsieur Alexis MAHEUT (pouvoir de Monsieur Régis CAVILLON),
Représentant la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Monsieur Gérard MONTASSINE (pouvoir de Monsieur de Bruno DACHICOURT)
Représentant la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Monsieur Gérard MONTASSINE

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usager de la mer et du littoral :

Représentant l'association France Nature Environnement, Monsieur Michel MARIETTE
Représentant l'association France Nature Environnement, Monsieur Claude BARBAY
Représentant l'Union Nationale des Associations de Navigateurs, Monsieur Michel FOURMENTIN
Représentant la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins, Monsieur Dominic BENBASSA
Représentant la Fédération nationale des chasseurs, Monsieur Bernard FLORIN
Représentant l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, Monsieur Philippe DEFURNES

Personnes qualifiées

Madame Bénédicte EZVAN-ANDRE, chargée de développement, service hydrographique et océanographique de la marine

Intervenants et Personnes invitées à la présente réunion

Représentant France Énergie Éolienne, Madame France KIRCHSTETTER
Représentant Réseau de Transport d'Électricité, Monsieur Vivien MOLINENGO
Représentant Réseau de Transport d'Électricité, Madame Charlotte LEROY
Représentant l'Université de Caen, Madame Céline GAUDIN
Représentant la Commission Particulière du Débat Public, Monsieur Jean-Pierre TIFFON
Représentant la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, Madame Daphné BORET
Représentant de la Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord, Monsieur Xavier DESMOULINS
Représentant le Conseil Départemental du Calvados, Monsieur Didier ORAIN
Représentant le Conseil Départemental de la Seine-Maritime, Madame Céline RAGÉ
Représentant le Conseil régional des Hauts-de-France, Monsieur Matthieu AUDOLLENT

Secrétariat du conseil maritime de façade

Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRMer MEMNor), Monsieur Sébastien ROUX, Monsieur Xavier MARILL, Monsieur Damien LEVALLOIS, Monsieur Corentin DUMÉNIL, Madame Annabelle COQUET, Madame Virginie MAYOR, Madame Stéphanie BERTHET, Madame Ariane VIVIEN, Madame Helena DEVETAKOV.

Services des préfets coprésidents

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord :

Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Thierry DUSART
Chef de la division « Action de l'État en Mer », Monsieur Nicolas VRAUX
Adjoint du Chef du bureau « Domanialité – Énergies marines », Monsieur Maxime ROUSSEAU

Préfecture de la région Normandie, préfecture de la Seine-Maritime :

Directeur de cabinet, Monsieur Benoît LEMAIRE
Chargé de mission « mer et littoral » auprès du Préfet de la région Normandie, Monsieur Mayeul DE DROUËS